

INFO S **A** R T E C

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE | UN VIBRANT ET BEL HOMMAGE !



CLAUDE ROBINSON



SOMMAIRE

S

VIE ASSOCIATIVE

- 2 Nos membres à l'honneur
- 2 Avis de recherche
- 2 Au revoir
- 4 AGA
- 4 Nouveaux membres

BILLET

- 3 Conciliation écriture-progéniture

BRÈVES

- 5 Cours écrire ton court – Spécial comédie
- 5 Session d'information : Aide à la scénarisation Jeunes Créateurs
- 12 Projets acceptés
- 13 L'impact économique de la création audiovisuelle

REPORTAGE

- 6 Spécial télé 2014-2015

CONVENTION AU JOUR LE JOUR

- 14 Les changements apportés à l'entente collective télévision

CHRONIQUE DE LA CAISSE

- 20 Les déductions à ne pas oublier



Tenir debout avec David Portelance (4), Fred Pellerin (2-5-6-7), Louis-Jean Cormier (6), Laurence Jalbert (2-5), Dan Bigras, Émile Proulx-Cloutier (5), Ariane Moffatt (6), Jean-François Breau (5), Karim Ouellet (5-6), France D'Amour (5), Jasmin Roy (3).

PHOTOGRAPHIES @ JEAN-GUY THIBODEAU

L'IMPACT
ÉCONOMIQUE
DE LA CRÉATION
AUDIOVISUELLE

Ou mieux cerner
l'investissement dans
le processus de création

COLLOQUE
JEUDI 30 OCTOBRE 2014
8 H 30 À 17 H
HEC MONTRÉAL

PLUS D'INFORMATION EN PAGE 13

■ Félicitations à nos membres

- **Xavier Dolan** (scén. et réal.), *Mommy*,
- Sélectionné pour représenter le Canada dans la course aux Oscars.
- **Claude Robinson**, Grand prix de l'Académie.
- **Danielle Trottier**, *Unité 9*, Prix coup de cœur.
- **Stéphane Lafleur** (scén. et réal.),
Tu dors Nicole,
- Grand Prix,
Festival du film canadien de Dieppe.
- **Mathieu Roy** (scén. et réal.),
Michaël Ramsey (scén.), *L'autre maison*,
- Prix du public,
- Prix des Lycéens
- Prix du Zonta,
Festival du film canadien de Dieppe.
- **Catherine Martin** (scén. et réal.),
Une jeune fille,
- Prix Spécial du Jury,
Festival du film canadien de Dieppe.

LAURÉATS D'UN PRIX GÉMEAUX

- **François Avaré, Martin Matte**,
Les beaux malaises « La notoriété »,
Meilleur texte : comédie, Meilleure comédie;
- **François Avaré, Nicolas Boucher**,
Les enfants de la télé, Meilleure série de variétés ou des arts de la scène;
- **Josée Beaudoin**, *Dis-moi tout II*,
Meilleure émission ou série jeunesse : variétés/magazine;
- **Vincent Bolduc**, *Tactik* « Épisode 594 »,
Meilleur texte : jeunesse;
- **Chantal Cadieux**, *Mémoires vives*
« Épisode 3 », Meilleur texte : téléroman;
- **Renaud Chassé**, *Génial! IV*, Meilleur jeu;
- **Gilles Desjardins**, *Mensonges*,
Meilleure série dramatique;
- **Helen Doyle**, *Dans un océan d'images*,
Meilleur documentaire : culture;
- **André Ducharme, Guy A. Lepage**,
Tout le monde en parle,
Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show;
- **Pascal Gélinas**, *Huguette Oligny*, *Le goût de vivre*, Meilleure biographie ou portrait;
- **Sophie Legault**, *Toc Toc Toc*
« Le grand bal des sirènes »,
Meilleure recherche : jeunesse;
- **François Létourneau, Jean-François Rivard**,
Série noire « Épisode 11 »
Meilleur texte : série dramatique;

- **Patrick Lowe, Rachel Cardillo**,
Marie-Claude Trépanier, Johanne Champagne, Édith Girard, Yannick Éthier, Sarah Lalonde, Denis Thériault, Éric Valiquette, Emmanuel Aquin, Anne-Marie Séguin, Stéphane Goulet, Diane Potvin, Marie-Frédérique Laberge-Milot,
Les Argonautes II,
Meilleure émission ou série jeunesse : fiction;
- **Fred Pellerin**, *Le bossu symphonique* (ICI Radio-Canada Télé),
Meilleur texte : humour;
- **Anita Rowan, Martine D'Anjou, Isabelle Doré, Sylvie Bouchard, Rachel Cardillo, Fanny Britt, O'**,
Meilleur téléroman;
- **Dominique Savoie, Paul Rodriguez, Carl Dubuc, David Gauthier**,
LES CHEFS! IV, Meilleure télé-réalité;
- **Daniel Thibault, Frédéric Savard, Guillaume St-Onge**, *Deux hommes en or*,
Meilleur magazine d'intérêt social.

■ Avis de recherche

Nous avons des redevances versées par les producteurs privés ainsi que des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Bernard Devlin, Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Raymond Garceau, Succession Joseph Rudel Tessier, Succession Noël Vallerand, Émile Asselin, Émile Coderre, Claude D'Astous, Pierre David, André Desrochers, Léon Dewine, Arlette Dion, Jean-Marc Drouin, Gilles Élie, Jean Guillaume, Marcel Lefebvre, Lyette Maynard, Jacques Paris, Jean-Marie Poirier, Louise Roy, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec **Diane Archambault** au 514 526-9196.

■ Au revoir !

M. Gilles Latulippe nous a quittés le 22 septembre dernier.

INFOSARTEC

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, TVOntario, TV5, l'ONF, l'ANDP et l'AQPM (APFTQ).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

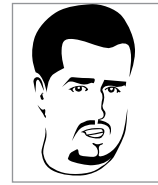
- PRÉSIDENTE
Sylvie Lussier
- VICE-PRÉSIDENT
Mario Bolduc
- TRÉSORIER
Luc Thériault, délégué des régions
- SECRÉTAIRE
Joanne Arseneau
- ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
Michelle Allen
Huguette Gervais
Martine Pagé
Mathieu Plante
Marc Roberge

SECRÉTARIAT

- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Yves Légaré
- CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN RELATIONS DE TRAVAIL
Angelica Carrero (congé de maternité)
- CONSEILLÈRES RELATIONS DE TRAVAIL
Suzanne Lacoursière
Roseline Cloutier
Pauline Halpern
- SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
Odette Larin
- ADMINISTRATrice
Diane Archambault
- TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION JURIDIQUE
Anne-Marie Gagné
- COMMIS COMPTABLE
Rosilien Sénat Millette
- COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES
Jeannine Baril
Ginette Giguère
- COMMIS DE BUREAU
Ève St-Aubin
- RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Manon Gagnon
- CONCEPTION GRAHIQUE ET INFOGRAPHIE
M.-Josée Morin

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.



CONCILIATION ÉCRITURE-PROGÉNITURE

J'ai 39 ans et un gros rush d'écriture devant moi. Elle a treize semaines et une grosse crise de coliques qui se prépare. Une situation qui peut paraître sans issue quand on la vit pour la première fois.

Ça y est !!! Elle vient de se réveiller, excusez-moi deux minutes.

Une heure et demie plus tard...

Je disais quoi déjà ? Ah, oui, la conciliation écriture-progéniture, ou comment éviter que le clavier de votre portable ne soit envahi par des éclaboussures de lait maternisé. Je l'aime à lui croquer ses mollets tout ronds, mais j'angoisse quand même à propos de ma capacité à protéger ma bulle d'auteur. J'ai donc appelé au secours quelques-uns de mes amis auteurs qui ont des

Je sais que c'est pas très viril à avouer,
mais à ce moment précis je suis tombé
profondément amoureux. Et ça, en écriture,
ça donne des ailes...

enfants pour leur demander conseil. Depuis l'arrivée de Camille, je suis tellement fatigué que j'ai parfois l'impression de voir double. Luc Thériault croyait souffrir du même problème, jusqu'au jour où il s'est rendu compte qu'il avait des jumeaux. On pourrait croire qu'il en a bavé, mais son calme légendaire dit tout le contraire.

L.T. : Parce qu'on est presque tout le temps à la maison, le métier d'auteur est idéal pour avoir des enfants. Comme ma blonde est aussi à la pige, on peut facilement s'échanger des blocs de travail. Et depuis que les garçons vont à l'école, c'est plus facile de se faire un horaire. J'ai toujours travaillé à la maison, et j'ai jamais eu de problème à concilier.

Sylvie Lussier abonde dans le même sens.

S.L. : Quand j'étais vétérinaire, je travaillais souvent le soir et les fins de semaine, mais l'écriture est beaucoup plus facile à concilier avec les enfants, on est plus libre de notre horaire. Je travaillais le matin, les enfants venaient manger le midi et je recommençais à travailler ensuite. Le plus beau, c'est qu'avec des enfants, t'es toujours dans l'air du temps. Les nouvelles expressions, les nouveaux trucs à la mode. Donc, quand t'écris des personnages d'enfants ou d'ados, t'es dans la vérité.

Isabelle Doré, elle aussi, m'a dit qu'un enfant peut devenir une formidable muse. Comme son enfant unique et préféré, c'est moi, je trouve ça plutôt flatteur.

I.D. : Au début des années 1980, je travaillais avec Joanne Arseneau sur *Pop citrouille* et on te demandait souvent de venir faire des niaiseries pour nous donner des idées. Et parce que j'avais un enfant, Joanne a toujours accepté qu'on travaille chez moi. Dans le fond, c'est elle qui faisait de la conciliation. ►

CONCILIATION ÉCRITURE-PROGÉNITURE

Suite de la page 3

Marc Grégoire a pour sa part utilisé la migration vers le sud pour pouvoir pondre une série.

M.G. : À la fin des années 1980, je devais écrire la série *Robert et cie* avec Michel Dumont. Ma fille devait avoir sept ou huit ans et on est tous allés en Floride. On a même amené la gardienne avec nous. Moi et Michel, on travaillait les matins et ensuite, on allait se baigner avec ma fille Catherine. Ça a très bien fonctionné.

Anita Rowan est maman d'une petite fille de 5 ans qui exige un peu plus d'attention que la moyenne. Pour elle, tout est question d'organisation et rien n'est laissé au hasard.

A.R. : Mon temps est compté, morcelé. Quand je m'assois à ma table, je DOIS écrire. Je n'ai pas le loisir de rêvasser et attendre l'inspiration divine : il faut que ça avance. L'important, c'est d'aligner des idées, des mots, une histoire. Quand c'est l'heure, tu descends dans la mine et tu fais ce pour quoi on t'engage. Ma devise est : « Expect the worst, hope for the best ». J'organise tout ce qui peut l'être. Mon kit de survie contient un agenda, des *post-its* et des calepins de listes. Je cuisine en très grande quantité. Je préfère les appels conférences aux réunions, et les courriels aux téléphones. Comme je vois mes collègues à peu près juste lors de *brainstorms* ou aux Gémeaux, je garde beaucoup le contact via Facebook. Sans y perdre trop de temps, ça me donne l'illusion d'entretenir un semblant de vie sociale.

L'histoire de Francine Tougas est un peu à *contrario* de toutes les autres. Ce sont ses deux filles qui l'ont en quelque sorte amenée à écrire.

F.T. : C'est ma vie de mère qui m'a poussée à écrire et c'est ensuite que c'est devenu un métier. J'étais sur le conseil d'administration de la garderie de mes filles et ensuite sur le comité éducatif de l'école alternative. On avait toujours des documents à écrire. J'ai ensuite écrit un monologue qui s'appelait *Grandir*, en hommage à ma fille, et puis un *one woman show*. Grâce à ça, le ministère de l'Éducation est venu me chercher pour écrire *À Plein temps* et c'est comme ça que je suis devenue scénariste. Donc, ma vie d'auteure a toujours été liée à mes enfants.

Merci à tous pour vos bons conseils, mais celle qui m'a le plus aidé, c'est Camille elle-même. Le soir du 2 août 2014, à 3 heures du matin, alors que je lui administrais un copieux biberon, elle m'a fait un clin d'œil, comme si elle cherchait à me dire « Relax, le grand ! Ça va être correct ! »

Je sais que c'est pas très viril à avouer, mais à ce moment précis je suis tombé profondément amoureux. Et ça, en écriture, ça donne des ailes... 

L'AGA DE LA SARTEC

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA...

Le dimanche, 30 novembre 2014, à 14 H

À L'INSTITUT DE TOURISME ET
D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (ITHQ)

Salle Paul-Émile-Lévesque,
3535, rue Saint-Denis, Montréal (métro Sherbrooke)

À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SARTEC

La journée débutera par deux ateliers où il sera question de la programmation de demain tant chez les diffuseurs publics que dans les canaux spécialisés. Suivra un déjeuner vers 12 h 30. Le programme complet de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront début novembre et seront disponibles dans notre site Internet dans la section sécurisée « Mes messages » et dans la rubrique « Nouvelles ».

Inscription : 9 h

Ateliers : 9 h 30 à 12 h 30

Brunch : 12 h 30

Il est offert aux membres qui s'inscriront au préalable.

Assemblée générale : 14 h

Ouvert aux membres et aux non-membres

Prière d'informer le Secrétariat de la SARTEC de votre présence

Par téléphone : 514 526-9196

Par courriel : information@sartec.qc.ca

VENEZ NOMBREUX...

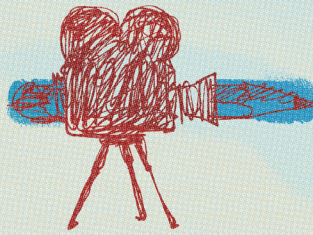
Nouveaux membres

Depuis notre dernier numéro (juillet 2014), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- Mehdi BOUSAIDAN
- Katia CAFÉ-FÉBRISY
- Christian DUGUAY
- Nicole DUSSAULT
- Pierre FONTAINE
- David GAUTHIER
- Francine HÉBERT
- Marie KA
- Caroline LAVOIE
- Alexandre LOUKOS
- Joselito MICHAUD
- Lakshmi NGUON
- Hugo PELLICELLI
- Francis ROBITAILLE
- Stéphane E.ROY
- Simon SACHEL
- Annie SAINT-PIERRE

COURS ÉCRIRE TON COURT

2014



spécial
comédie



Lancement de la 16^e édition

14 octobre 2014
5 @ 7
Festival du nouveau cinéma
DÔME
PLACE DES FESTIVALS
Montréal

Classe de maître d'Émile Gaudreault

15 octobre 2014
15 h à 16 h 30
Festival du nouveau cinéma
DÔME
PLACE DES FESTIVALS
Montréal

Ateliers de scénarisation

19 & 20 octobre et
2 & 3 novembre 2014
CENTRE PHI
407, rue Saint-Pierre
Montréal

Lecture publique des scénarios et remise de prix

27 novembre 2014
16 h
CENTRE PHI
407, rue Saint-Pierre
Montréal

www.sodec.gouv.qc.ca



SODEC
Québec

SARTEC
Société des auteurs
de radio, télévision et cinéma

CENTRE **phi.**

SID LEE JIMMY LEE

FESTIVAL
DU NOUVEAU
CINÉMA

W
Writers Guild
of Canada

LUSSIER
KHOUZAM
DROIT DES ARTS ET DES COMMUNICATIONS

SESSION D'INFORMATION

PROGRAMME D'AIDE À LA SCÉNARISATION JEUNES CRÉATEURS (VOLET 1)

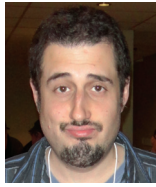
La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) annonce la tenue d'une session d'information le **vendredi 17 octobre 2014 à 14 h**. Celle-ci est destinée à la clientèle désirant déposer un projet en scénarisation, secteur Jeunes créateurs. La rencontre se tiendra à l'INIS, 301, boul. de Maisonneuve Est à Montréal, au studio Série +.

Cette séance, d'une durée approximative de deux heures, vise à préparer les intéressés dans le dépôt de leur projet au programme d'aide à la scénarisation des Jeunes créateurs, dont la prochaine date de tombée est le **31 octobre**. Le délégué à l'accueil des projets à la direction du cinéma et de la production télévisuelle, M. Alain Rondeau, sera sur place afin d'informer la clientèle sur les exigences du programme, répondre aux questions et aider les demandeurs dans la préparation d'une demande.

Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire auprès de :
Véronique Ricard
514 841-2296 ou
par courriel à :
veronique.ricard@sodec.gouv.qc.ca.

SODEC
Québec





PAR MATHIEU PLANTE

2014-2015 Spécial Télé 2014-2015

Pour la troisième fois en trois ans, voici l'essentiel de mes entrevues avec les auteurs des nouveautés télé de l'automne et de l'hiver 2014-2015.

La série documentaire *Body language* de Renée-Claude Riendeau, écrite avec la participation de Guylaine Bachand et Catherine Lafrance, sera diffusée sur Canal D le 7 novembre à 21 h.

D'abord bravo Renée-Claude, c'est pas facile de trouver un angle nouveau pour une série documentaire policière. Peux-tu m'expliquer un peu le concept de ta série ?

R.-C.R. : Oui. J'ai eu la chance de rencontrer un psychologue judiciaire de la SQ qui s'occupe des interrogatoires importants. C'est un spécialiste de l'analyse du comportement. Il était présent quand Luka Rocco Magnotta a été arrêté. Il m'a ensuite mis en contact avec un agent du FBI qui est très en demande aux États-Unis. Moi je me disais qu'on n'avait aucune chance qu'il accepte de nous parler, mais il a été super gentil. Il a dit : « Ouais, ouais, venez-vous-en ! » Moi et ma recherchiste on l'a rencontré chez lui et il a été super généreux. C'est à ce moment-là que je me suis dit qu'on avait un sujet.

Je suis avocate de formation et j'ai toujours trouvé cet aspect-là des entrevues d'enquête super intéressant. Je suis partie d'interrogatoires vidéos, et il a fallu que je convainque Canal D de faire des reconstitutions avec voix. Premièrement, à cause du respect de la vie privée, mais aussi et surtout parce que les enregistrements vidéos étaient pourris. Certains dataient des années 1980. Comme la série est basée sur des gens qui mentent, il faut entendre ce qu'ils disent pour faire contraste avec le non-verbal, le *body language*. Sinon, la série fonctionnerait pas. On a donc choisi de faire du mot à mot à partir des enregistrements vidéos et de faire des reconstitutions complètes avec voix.

Et comment vous partagiez-vous le travail ?

R.-C.R. : C'était la première fois que je travaillais en équipe. J'ai toujours travaillé toute seule. Guylaine Bachand est venue m'aider pour tout le côté dramatique, elle a vraiment le sens du punch. Et Catherine Lafrance a travaillé sur un des épisodes de la série.

C'est quoi l'épisode qui t'a le plus marqué ?

RENÉE-CLAUDE RIENDEAU

DOCUMENTAIRE

- *Coupable ou Malade ?* (LM - janvier 2015)
- *Body Language*
- *Art Illimité* (LM)
- *Vente de Garage*
- *L'Art du Nu*
- *Offre moi ton corps* (LM)
- *Esquisse du Nouveau Monde* (LM)



© GRACIEUSE

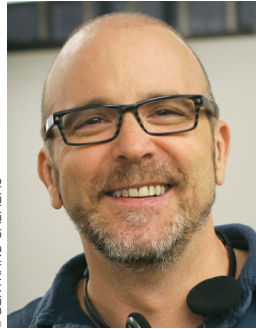
R.-C.R. : C'est sûr que c'est l'histoire de Russell William (le militaire tueur en série arrêté en 2010). Ça n'a pas été facile, parce qu'il a fallu adapter le contenu. L'enquêteur anglophone l'appelait Russ, il était très familier avec lui, et ça ne fonctionnait pas vraiment en français. Les psychopathes, c'est souvent de très grands manipulateurs, souvent meilleurs que les enquêteurs. C'est quelque chose le *body language* d'un psychopathe. Moi, je regarde plus les gens mâcher de la gomme de la même manière. (Rires).

Renée-Claude Riendeau est actuellement en train de peaufiner un documentaire unique, *Coupable ou malade*, qui sera aussi diffusé à Canal D cet hiver. ►

RICHARD BLAIMERT

TÉLÉVISION

- *Nouvelle adresse*
- *Penthouse 5-0*
- *Les hauts et les bas de Sophie Paquin*
- *Cover Girl*
- *Un monde à part*
- *Diva*
- *Le monde de Charlotte*
- *Watatatow*



© BERTRAND CALMEAU



Après *Les hauts et les bas de Sophie Paquin* et *Penthouse 5-0*, Richard Blaimert nous revient avec un projet de série dramatique. *Nouvelle adresse* occupera cet automne la case horaire du lundi soir à 21 h à Radio-Canada.

Richard, est-ce que *Nouvelle adresse* a été une écriture difficile, voire douloureuse ?

R.B. : À cause du sujet, c'est sûr que ça m'a forcé à m'impliquer. Je cherchais une profondeur. Qu'on le veuille ou non, c'est une femme qui apprend qu'elle va mourir et c'est certain que ce côté-là vient bousculer des choses personnelles et que c'est dérangeant. Mais pour la série comme telle et le processus créatif, c'est sans doute une des séries qui s'est écrite le plus facilement. Donc facile et difficile à la fois. Avec un sujet comme ça, il faut qu'il y ait de la lumière. Mon but, c'était pas de déprimer tout le Québec. (Rires) C'est sûr qu'il y a des moments tristes, on annonce sa mort, mais ce qui m'intéressait là-dedans, c'est l'espèce de contre coup, comment les gens qui l'aiment vivent ça et vivent leur vie malgré ça. La vie continue tout le temps, les enfants continuent de vivre.



Les mercredis soirs à 21 h sur TVA, vous pourrez voir *Complexe G*, une série humoristique écrite par Daniel Gagnon.

Complexe G, c'est une adaptation de *Working girls* ?

D.G. : Tout à fait! *Working Girls*, c'est une série française qui est elle-même une adaptation d'une série des Pays-Bas, *Toren-C*. Nous, on s'est inspiré des deux.

Et c'est une émission à sketches ?

D.G. : Tout à fait. Mais quand tu regardes ça, tu te rends compte qu'il y a quand même un début un milieu et une fin.

Les sketches peuvent être vus indépendamment les uns des autres, mais à la fin, y a quand même un sentiment de cohésion dans tout ça.

Est-ce qu'il y a une évolution dramatique chez les personnages ?

D.G. : Évolution dramatique, c'est peut être un peu fort, mais y a certainement une évolution des situations. Sous cet aspect-là, ça ressemble plus à une sitcom, mettons. Les personnages changent pas vraiment.

Et en quoi ta version est différente des autres ? Plus québécoise ?

D.G. : Oui, c'est toujours le but souhaité de regarder l'émission sans sentir les autres cultures. Dans *Toren-C*, ce sont les deux comédiennes qui ont écrit la série et qui campent tous les rôles. C'est donc un peu un show de performances. Moi, je me suis plutôt inspiré de la formule française, chaque comédienne joue un seul rôle.



DANIEL GAGNON

TÉLÉVISION

- *Complexe G* (adaptation)
- *Les Parent VI-VII-VIII*
- *Brassard en direct d'aujourd'hui*
- *Avenir Lac Mégantic* (script-éditeur)
- *Gala des Olivier 2013* (script-éditeur)
- *Gala des Gémeaux*
- *LOL III*
- *Bye-Bye 2010-2011*
- *Caméra Café II à X*
- *Vrak la vie II-III* (script-éditeur)
- *Bob Gratton, ma vie my life I-II-III*
- *Kif kif I*
- *3Xrien IV*
- *Et Dieu créa... Laflaque I-II*



© VÉRONIQUE GÉVRY

SPECTACLE DE SCÈNE

- *La loi du plus fort de Billy Tellier*
- *Anthony Kavanagh, Gala Grand Rire de Québec*
- *Vu d'même de Sylvain Larocque*
- *Gala Juste pour Rire*, animé par Laurent Paquin
- *Les Tentations, Gala Grand Rire Bleue de Québec*

WEB

- *Les beaux malaises*

Aussi, professeur à l'École nationale de l'humour.

2014-2015 Spécial Télé 2014-2015

Suite de la page 7

D'après une idée originale de Michelle Allen, le documentaire unique *Dans l'ombre des Shafia* sera diffusé le dimanche 7 décembre sur Canal D, et retracera l'incroyable histoire de cette famille accusée de meurtre.

Michelle, pourquoi avoir choisi les Shafia comme sujet ?

M.A. : Je suivais ça dans les médias comme tout le monde. En terme dramatique, c'est une histoire vraiment exceptionnelle. Il y a quand même quatre personnes qui sont mortes dans des circonstances hors du commun. Et ça a pris du temps avant qu'on soupçonne le père, le frère et la mère.

Et tu as travaillé en collaboration avec Dominique Lachance ?

M.A. : Oui. Et ce sur quoi on a travaillé, moi et Dominique, c'est d'essayer d'élargir cette histoire-là. Évidemment, on parle de ce qui a précédé le drame et comment l'enquête s'est déployée, mais on a aussi interrogé des jeunes d'autres origines pour voir comment eux ils vivaient le fait d'être à cheval entre deux cultures. Entre la culture de leurs parents qui est souvent plus stricte avec des valeurs qui s'expriment autrement et la liberté qu'on connaît ici, avec un rapport au corps, à l'amour et à la sexualité qui a moins de contraintes. On voulait se servir de cette histoire-là pour rayonner sur une réalité qui est beaucoup plus large que juste les Shafia.

MICHELLE ALLEN

TÉLÉVISION

- *Dans l'ombre des Shafia* (documentaire)
- *Vertige*
- *Destinées*
- *Le 7^e round*
- *Au nom de la loi*
- *Un tueur si proche* (série documentaire)
- *Délirium*
- *L'or*
- *Tribu.com*
- *Diva*
- *Graffiti*
- *Lobby*
- *L'or et le papier*
- *Tandem*
- *D'amour et d'amitié*

CINÉMA

- *La ligne brisée*
- *Moïse*



© PATRICK SANSEACON

MARTIN FORGET

TÉLÉVISION

- *La théorie du K.O.*
- *Km/h*
- *Si la tendance se maintient*
- *Pure laine*

La *Théorie du K.O.*, le nouveau bébé complètement déjanté de Martin Forget, occupera la plage horaire du mercredi soir 21 h 30 à Radio-Canada.

Martin, d'où vient cette idée complètement rocambolesque ?

M.F. : Au départ, c'était pas si fou que ça justement.

J'ai lu dans une entrevue que l'idée t'est venue durant la crise économique de 2008-2009 ?

M.F. : Oui. Je voyais des gens, surtout aux États-Unis, qui avaient atteint un certain statut social, et tout à coup, le tapis se dérobait sous leurs pieds et ils redescendaient dans l'échelle sociale. Ils perdaient leur maison, leur auto, et c'était la première fois depuis des décennies qu'une chose comme ça arrivait, que des gens chutaient aussi brutalement. Je trouvais ça tragique et j'ai inventé un personnage à qui ça arrivait, autant émotionnellement que financièrement.

C'est plus tard dans l'écriture qu'est arrivée l'idée de la lutte. Comme une métaphore pour le combat de la vie. Mais quand on rentre dans le monde de la lutte, c'est sûr que ça devient plus flyé. Je me suis inspiré plus de la lutte québécoise, mais pas de celle qu'en ont fait les Américains avec la WWF.

C'est quoi la courbe dramatique du personnage principal, Vengeance Hébert ?

M.F. : Sa femme est morte un an avant que l'histoire commence. Il se retrouve donc tout seul avec ses deux enfants, avec l'hypothèque et avec un salaire en moins. Et c'est la mère qui avait le tour avec les enfants, surtout avec sa fille de 17 ans, c'est sûr que pour parler de certaines choses, la mère était meilleure.

C'est un personnage qui souffre beaucoup. Comme dans toute comédie, il y a toujours un fond dramatique.

M.F. : Oui en effet. La comédie, c'est juste un moyen de dédramatiser, de se mettre à l'aise avec certaines affaires.

JOANNE ARSENEAU

TÉLÉVISION

- *Le Clan*
- *La Murraine*
- *19-2*
- *Les rescapés*
- *Rock et Rolland*
- *Tag... l'épilogue*
- *10-07*
- *La courte échelle*
- *Zap*
- *Samedi de rire*
- *D'amour et d'amitié*
- *Super Sans Plomb*
- *Pop-Citrouille*
- *À plein temps*
- *Court-Circuit*
- *Le Club des 100 Watts*
- *Pacha et les chats*
- *Les débrouillards*

et plusieurs séries en développement

CINÉMA

- *Les vies parallèles de Benjamin D.* (en développement)
- *Sans elle*
- *La loi du cochon*
- *Le dernier souffle*
- *Le complexe d'Édith* (CM)



© SARTEC

Le *Clan*, la nouvelle série de Joanne Arseneau, raconte l'histoire d'un ancien criminel qui cherche à survivre en adoptant une nouvelle identité afin de se protéger de trafiquants qu'il a dénoncés dans le passé. La date de diffusion n'est pas encore connue.

C'est quoi la genèse du projet, comment t'es venue l'idée ?

J.A. : L'idée de départ de ce projet est celle d'un témoin repent qui vit clandestinement sous une nouvelle identité. Elle dormait dans mes tiroirs depuis longtemps. Depuis *Sans Elle*, en fait, où j'avais flirté avec le sujet. J'avais aussi envie d'une saga familiale entre criminels, de frères en guerre et de mettre en scène un personnage qui vit constamment dans le mensonge. J'aime les histoires de familles fuckées.

Pourquoi avoir choisi de raconter cette histoire plutôt qu'une autre ?

J.A. : Ce n'est pas la seule histoire que je raconte en ce moment puisque je développe d'autres projets parallèlement. Mais dans celle-ci, je voulais faire un western moderne et mettre en scène de beaux « bad boys ». J'avais vraiment envie de raconter l'histoire de quelqu'un qui a perdu tous ses repères. Et je suis assez choyée côté distribution.

Ça été quoi la plus grosse difficulté, ou la plus grosse surprise durant l'écriture ?

J.A. : La plus grosse difficulté a été la recherche que j'ai dû entreprendre pour écrire cette histoire. Je touchais à des univers que je connaissais peu : le milieu équestre (en plus j'ai peur des chevaux), la politique municipale et l'univers des témoins repentis et leurs agents contrôleurs. J'ai fini par trouver des contacts intéressants dans tous les milieux et sans eux je n'y serais pas parvenue. La plus grosse surprise ? La première a été d'apprendre qu'on pourrait sortir du Québec pour raconter mon histoire qui devait se passer entre deux lieux éloignés. La deuxième a été d'obtenir un « go » en production relativement rapidement. On aime ça quand ça arrive.

C'est quoi la courbe dramatique du personnage principal, Yannick Moreau ?

J.A. : Je ne te révélerai sûrement pas la courbe dramatique de mon personnage principal, j'espère que tu écouteras l'émission. Mais si je dois absolument révéler quelque chose, je te dirais que la courbe dramatique de Yannick Moreau est celle de quelqu'un qui ne s'est pas pris de la meilleure façon pour échapper à son milieu.



Tirée de son livre *Les mardis de Béatrice*, la série *Au secours de Béatrice* de Francine Tougas sera à l'affiche les mercredis à 20 h sur TVA.

FRANCINE TOUGAS

TÉLÉVISION

- *Au secours de Béatrice*
- *Fred-dy*
- *Moments de vérité*
- *Bibi et Zoé*
- *Zap II*
- *Lubie*
- *Bibi et Geneviève*
- *À plein temps IV*
- *Les enfants mal-aimés*
- *Les enfants de la rue*
- *L'emprise*

CINÉMA DOCUMENTAIRE

- *Survivre*
- *L'odyssée baroque : Cirque du soleil*

ROMAN

- *Les mardis de Béatrice*

Aussi, elle est conseillère à la scénarisation sur plusieurs séries télévisuelles.



© FRANCE LAURUK

2014-2015 Spécial Télé 2014-2015

Suite de la page 7

Francine, c'est quoi en gros l'histoire ? On suit une urgentologue dans son travail, et sur le sofa d'un thérapeute ?

FT. : Dans le livre, c'était juste des rencontres avec la thérapeute, mais dans la série, je lui ai donné une vie autour de ça. Sa vie comme urgentologue, sa vie avec ses proches, sa tante, son père, son ex qui revient dans le portrait comme ami. Les deux univers se nourrissent entre eux. Par exemple, des patients qui se présentent à l'urgence vont réveiller des souvenirs chez elle. Au début de la série, elle est malade, elle a des problèmes de digestion et des crises de panique, elle se rend compte qu'elle n'a aucun problème de santé, mais lorsqu'elle finit par consulter le thérapeute, c'est comme une boîte de pandore qui va s'ouvrir, et elle aime pas ça, elle chiale contre son psy. Mais c'est pas un drame. On l'a conçu comme une comédie dramatique, parce qu'à travers tout ça, elle a beaucoup d'humour.

BODY LANGUAGE, 7 NOVEMBRE, 21 H, CANAL D.

DANS L'OMBRE DES SHAFIA, 7 DÉCEMBRE, 19H, CANAL D.

LES RÉAL BÉLAND, 21 DÉCEMBRE, 19H, CANAL D.

OPÉRATION POLICE II, SORTIE 2015.

Sophie Lorain était avec toi depuis le début du projet ?

FT. : Oui, elle faisait la script-édition. Et il y a quelques auteurs qui sont venus me donner un coup de main à plusieurs niveaux, Catherine Léger, Alex Veilleux et Anita Rowan, mais jamais pour écrire des épisodes complets. Par exemple, j'écrivais un synopsis, et ils faisaient le séquençier ou la première version dialoguée. Mais ils n'ont jamais assumé totalement un épisode comme dans une série comme *O'* par exemple.

Est-ce que c'est vrai que le projet a été en gestation pendant sept ans ?

FT. : Oui. La SRC s'est montrée intéressée, mais voulait attendre que *Trauma* ne soit plus en ondes. On est donc retourné à TVA et on en a fait un téléroman plus avec une facture de série. On n'a pas le budget d'une série, mais c'est écrit et réalisé comme une série. Chaque épisode est bouclé autour d'un thème. Et on nous a déjà commandé une deuxième saison sans attendre les cotes d'écoute, donc on est très content.

NICOLAS HOUDE-SAUVÉ

TÉLÉVISION

- *Plus grand que nature*
- *Les tripeux I-II-III-IV*
- *Musicographie*
(une vingtaine de biographie d'artistes)
- *Génération 70, 80, 90, 2000*

CINÉMA DOCUMENTAIRE

- *Les Réal Béland*
- *Il était une fois Guy Lafleur*



© NICOLAS HOUDE-SAUVÉ



Le documentaire unique *Les Réal Béland* écrit et réalisé par Nicolas Houde-Sauvé, sera diffusé le 21 décembre Canal D, et présenté en primeur au Festival de films de Rouyn-Noranda, à la fin octobre.

Nicolas, t'as travaillé plusieurs années avec Réal Béland sur l'émission *Les Tripeux*. Est-ce que l'idée t'est venue à ce moment-là ?

N.H.-S. : En fait, y a une grande partie qui vient de Réal lui-même. Il était rendu là dans sa vie, il avait le goût de revisiter ce que son père avait eu comme carrière. Il m'en a parlé et ça me tentait de me lancer dans le projet avec lui. On est parti d'une idée assez simple : quand il était jeune, Réal partait avec son père en tournée et on a voulu refaire la même chose avec ses quatre filles. Les filles n'ont pas eu la chance de connaître leur grand-père parce qu'il est mort quand Réal avait 12 ans.

Une bonne partie du film se déroule donc dans l'auto, où il apprend à ses filles que son père faisait le même métier que lui. C'était ça notre idée de départ et le reste a coulé de soi. On a inséré là-dedans toute sorte de rencontres, notamment avec Denyse Émond qui partageait la scène avec Ti-Gus. C'est donc une trame assez simple dans laquelle on a intégré plein de petites bulles. Je suis très content du résultat, c'est assez organique. C'est vraiment pas un documentaire d'entrevues, c'est un peu un *road movie*.

Ça s'est donc fait dans le plaisir, y a pas eu de grosses difficultés dans l'écriture ou au tournage ?

N.H.-S. : Tout à fait. Réal était très coopératif, c'est un gars qui a un très bon sens de la télé. J'avais un peu peur au début parce que ses filles sont un peu gênées, mais finalement elles ont été super bonnes. Elles en apprenaient sur leur grand-père, que c'était quelqu'un d'important. Ça donne vraiment

des beaux moments. Un père de famille qui raconte à ses filles l'héritage de son père à lui. On pourrait penser que c'est un documentaire sur du *stand-up* pis des *jokes*, mais le véritable héritage que Ti-Gus a laissé à son fils Réal, c'est le sens de la famille. Comme on avait très peu d'archives télé de *Ti-Gus et Ti-Mousse*, j'ai pris le pari de faire jouer des 33 tours en montrant des photos d'époque.

Et ça été quoi ta plus belle surprise ?

N.H.-S. : On a retrouvé des vieux films de familles et je montre Réal en train de les regarder avec sa blonde. C'était vraiment touchant. Y a quelque chose de vraiment intime qui se dégage. Et c'est exactement le genre de documentaire que je voulais faire. Je voulais pas inviter les Jean Lapointe de ce monde pour nous parler de Ti-Gus, je voulais me concentrer sur la famille.

■ ■ ■

La série policière *Opération police*, qui propose un regard de l'intérieur sur le travail des forces de l'ordre, est rediffusée les jeudis à 13 h sur *Investigation*.

Marc Grégoire, *Opération police* est sortie en janvier 2014, mais pour bien des gens c'est une nouveauté depuis cet été ?

M.G. : Effectivement, le premier lancement a été fait sur la chaîne *Investigation*, et au début, les abonnés de Vidéotron ne pouvaient pas voir la chaîne. C'est seulement depuis cet été que les abonnés de Vidéotron y ont accès. Bell l'avait débrouillé pendant trois mois pour permettre aux gens de se familiariser avec la nouvelle chaîne. Et selon ce que j'ai appris, ça a très bien fonctionné, on frôlait le 1 % de part de marché, ce qui est presque l'Eldorado pour un canal spécialisé, c'est à partir de ce moment-là que tu es viable. On

NOUVELLE ADRESSE, LUNDI, 21 H, R-C.

LA THÉORIE DU K.O., MERCREDI, 21 H 30, R-C.

LES MARDIS DE BÉATRICE, MERCREDI, 20 H, TVA.

COMPLEXE G, MERCREDI, 21 H, TVA.

m'a même commandé une deuxième saison sans attendre de voir si la première allait fonctionner, alors qu'elle était même pas en ondes. Les dirigeants d'*Investigation* étaient persuadés que c'était exactement ce dont ils avaient besoin pour leur chaîne. L'an deux sera diffusé en 2015, mais on ne connaît pas encore les dates.

MARC GRÉGOIRE

TÉLÉVISION

(série documentaire)

- *Opération Police*
- *In memoriam*
- *Rendez-vous avec la mort*
- *Victimes*
- *Enquêtes sur les abus du pouvoir*
- *Enquêtes sur les libérations conditionnelles*
- *Matière à enquête*
- *Debout les comiques*
- *Enquêtes*
- *Missions secrètes*
- *Réal-TV* (série Jeunesse)
- *Des crimes et des hommes*
- *Mourir d'amour* (dramatique)
- *Robert et Cie* (téléroman)



© MARIE-CLAUDE LAPOINTE

Et le concept, c'est quoi ?

M.G. : On suit des opérations de police réelles, qui ont été effectuées par des enquêteurs de la Police de Montréal, de la GRC ou de la SQ. On prend le point de vue des policiers, en d'autres mots on veut rentrer dans les entrailles de l'histoire, de connaître de l'intérieur la chasse que font les enquêteurs aux bandits. Comme je dis toujours, ce qui est intéressant dans ces cas-là, c'est pas la grosseur de poisson, c'est l'histoire de pêche. On veut pas savoir s'ils ont saisi 4 kilos ou 400 kilos, on veut savoir comment ils ont fait. J'ai rencontré des enquêteurs, des agents doubles, des agents d'infiltration et je leur ai demandé ce qui s'était passé, de me raconter tout ça à partir du début. Dans tous mes projets documentaires, je n'ai jamais eu accès à autant de matériel. Des notes des services, des photos, des vidéos, des *body packs*, des anecdotes sur le terrain.

Et justement, peux-tu nous raconter ce que tu as découvert de plus croustillant ?

M.G. : L'opération compote. La GRC a mis sur pieds un faux bureau de change dans le centre-ville de Montréal pour coincer des criminels qui blanchissaient de l'argent. Leur taux de change était plus élevé que les autres bureaux de change, pour attirer juste les gros poissons et non monsieur et madame tout le monde, les touristes et tout. Mais de fil en aiguille, cette opération-là a pris tellement d'importance, ça a tellement bien fonctionné, que la GRC a finalement fait 2 millions de profit.

PROJETS ACCEPTÉS

■ SODEC

Longs métrages de fiction – Dépôt du 31 janvier 2014

- *Le journal d'Aurélien Laflamme : Les pieds sur terre*, écrit par India Desjardins et réalisé par Nicolas Monette
- *Bébés Fourneau*, écrit par André Forcier et Linda Pinet, réalisé par André Forcier.
- *Les êtres chers*, écrit et réalisé par Anne Émond.
- *Two Lovers and a Bear*, écrit et réalisé par Kim Nguyen.
- *Guibord s'en va-t-en guerre*, écrit et réalisé par Philippe Falardeau.
- *King Dave*, écrit par Alexandre Goyette, réalisé par Podz (Daniel Grou).
- *Nous sommes les autres*, écrit par Jean-François Asselin et Jacques Drolet, réalisé par Jean-François Asselin.
- *Paul à Québec*, écrit par François Bouvier et Michel Rabagliati, réalisé par François Bouvier.
- *Ville-Marie*, écrit par Guy Édoin et Jean-Simon Desrochers, réalisé par Guy Édoin.

Longs métrage de fictions – secteur indépendant

- *Le bruit des arbres*, écrit par François Péloquin et Sarah Lévesque, réalisé par François Péloquin.
- *Le Cœur de Madame Sabali*, écrit et réalisé par Ryan McKenna.
- *Kan Çekti*, écrit et réalisé par Onur Karaman.

Longs métrages de fiction de langue française

- *Mommy*, écrit et réalisé par Xavier Dolan.
- *Endorphine*, écrit et réalisé par André Turpin.
- *La passion d'Augustine*, écrit par Marie Vien et Léa Pool, réalisé par Léa Pool.
- *Les mauvaises herbes*, écrit et réalisé par Louis Bélanger et Alexis Martin.
- *Cyclotron*, écrit par Olivier Asselin et Lucille Fluet, réalisé par Olivier Asselin.
- *Le mirage*, écrit par Louis Morissette et François Avard, réalisé par Ricardo Trogi.

- *Michel et Sylvie*, écrit par Denis Langlois et Bertrand Lachance, réalisé par Denis Langlois.
- *Lièvres*, écrit et réalisé par Dominic Goyer.
- *Glace noire, la dernière Chasse Galerie*, écrit par Guillaume Vigneault et Mario Bolduc, réalisé par Jean-Philippe Duval.

Long métrage de fiction de langue anglaise

- *Origin of the World*, écrit et réalisé par Kim Nguyen

Volet 1.1 Aide à la production – coproduction minoritaire

- *Les mots justes*, scénario et réalisation de Shemi Zarhin; Coproduction : Amérique Film inc. (Québec) et Pie Films (Israël)
- *Je suis mort, mais j'ai des amis*, scénario et réalisation de Guillaume Malandrin et Stéphane Malandrin; Coproduction : Forum Films 2005 inc. (Québec), TS Productions (France) et Versus Production (Belgique).
- *Voix off*, scénario et réalisation de Christian Jimenez; Coproduction : 1976 Productions inc. (Québec), Jirafa Films (Chili), Rouge International (France).

Volet 2 Aide à la production – programme d'aide aux jeunes créateurs

COURTS ET MOYENS MÉTRAGES DE FICTION

- *DASHE*, scénario et réalisation de Jean-Marc E. Roy et Philippe-David Gagné
- *Du Cœur au Ventre*, scénario et réalisation d'Arnaud Brisebois
- *Global Connect*, scénario et réalisation de Luiza Cocora
- *Le Mizbrük*, scénario et réalisation de Daniel Duranleau
- *Viaduc*, scénario et réalisation de Patrice Laliberté

DOCUMENTAIRE : COURTS, MOYENS ET LONGS MÉTRAGES

- *Nuestro Monte Luna*, scénario et réalisation de Pablo Alvarez Mesa
- *Bienvenue à FL*, scénario et réalisation de Geneviève Dulude-DeCelles

- *Masse mystique*, scénario et réalisation de Karim Haroun

Volet 3.1 Aide à la production documentaire, œuvres uniques

- *An Ill Wind*, scénario d'Abbey Neidik et Irene Angelico; réalisation d'Abbey Neidik
- *Déconstruction du 3ième genre*, scénario de Mélanie P Pelletier, Hugues Chabot ; réalisation de Mélanie P Pelletier
- *Hôtel La Louisiane*, scénario et réalisation de Michel La Veaux
- *Istanbul, j'écoute*, scénario et réalisation de Giulia Frati
- *Last of the Blues Devils*, scénario et réalisation de Daniel Cross
- *Oscar*, scénario et réalisation de Marie-Josée Saint-Pierre
- *Que ta joie demeure*, scénario et réalisation de Denis Côté
- *Transgender Families*, scénario et réalisation de Rémy Huberdeau
- *Coco*, scénario et réalisation de Guy Boutin
- *Les missionnaires*, scénario et réalisation de Grégoire Viau
- *Fecteau, pilote de brousse*, scénario et réalisation de Denis Boivin
- *Loto-Québec, cet ami qui veut notre bien*, scénario et réalisation de Francine Pelletier et Hugo Latulippe
- *Nous sommes tous les citoyens d'Anticosti*, scénario de Dominic Champagne ; Réalisation de Dominic Champagne et Pierre-Étienne Lessard

(source SODEC)

■ FONDS QUÉBECOR

Projets financés – productions cinématographiques

- *La passion d'Augustine*, scénaristes : Marie Vien et Léa Pool, réalisatrice : Léa Pool
- *Endorphine*, scénariste : André Turpin, réalisateur : André Turpin
- *Katia (Le journal d'un vieil homme)*, scénariste et réalisateur : Bernard Émond
- *Le Mirage*, scénariste : Louis Morissette, réalisateur : Ricardo Trogi
- *Lièvres*, écrit et réalisé par Dominic Goyer.

■ TÉLÉFILM Canada

TÉLÉFILM CANADA ET LE GROUPE DE FONDS ROGERS

Projets de langue française sélectionnés (Région du Québec)

- *Amina*, scénariste et réalisatrice : Sophie Deraspe
- *Entre la paix et la guerre*, scénariste et réalisateur : Garry Beitel
- *Le paradoxe de la faim*, scénaristes : Benoit Aquin et Richard Brouillette, réalisateur : Mathieu Roy

TÉLÉFILM CANADA

Long métrage de fiction

- *Le Mirage*, scénariste : Louis Morissette, réalisateur : Ricardo Trogi
- *Endorphine*, scénariste : André Turpin, réalisateur : André Turpin
- *Le journal d'un vieil homme*, scénariste et réalisateur : Bernard Émond
- *Mommy*, scénariste et réalisateur : Xavier Dolan
- *La passion d'Augustine*, scénaristes : Marie Vien et Léa Pool, réalisatrice : Léa Pool
- *King Dave*, scénariste : Alexandre Goyette, réalisateur : Podz (Daniel Grou)
- *Le journal d'Aurélié Laflamme, les pieds sur terre*, scénariste : India Desjardins, réalisateur : Nicolas Monette
- *Le grand verglas*, scénariste : Jacques Savoie, réalisateur : Sylvain Archambault
- *Les mauvaises herbes*, scénaristes : Louis Bélanger et Alexis Martin, réalisateur : Louis Bélanger
- *Ville-Marie*, scénariste, réalisateur : Guy Édoin
- *Corbo*, écrit et réalisé par Mathieu Denis
- *La Gang des hors-la-loi*, écrit par André Melançon et réalisé par Jean Beaudry
- *Avant les rues*, écrit et réalisé par Chloé Leriche
- *Les Démons*, écrit et réalisé par Philippe Lesage
- *Dr. Cabbie*, écrit par Vinay Virmani et réalisé par Jean-François Pouliot
- *Lièvres*, écrit et réalisé par Dominic Goyer
- *Midnight Sun*, écrit par Hugh Hudson et Bart Gavigan et réalisé par Roger Spottiswoode; Coproduction Canada-Italie
- *Ballerina*, écrit par Éric Summer, Laurent Zeitoun, Carol Noble et réalisé par Éric Warin, Éric Summer; Coproduction canadienne majoritaire avec la France
- *The Elephant Song*, écrit par Nicolas Billon et réalisé par Charles Binamé
- *Je suis à toi*, écrit et réalisé par David Lambert; Coproduction canadienne minoritaire avec la Belgique
- *Un Monde truqué*, écrit par Franck Ekinci, Benjamin Legrand et réalisé par Franck Ekinci, Christian Desmares; Coproduction canadienne minoritaire avec la France

Région du Québec – Film à plus petit budget

- *Château Lion Enfant*, scénariste : Sophie-Anne Beaudry et réalisateur : Stéphane Beaudoin. Sortie : automne 2015
- *Le Scaphandrier*, scénariste-réalisateur : Alain Vézina. Sortie : Hiver 2015

(source TÉLÉFILM)



EN CULTURE, ON NE VIT PAS QUE DES LARGESSES DE L'ÉTAT COMME L'AFFIRMENT CERTAINS CLICHÉS !

Quelle part occupe l'industrie audiovisuelle dans l'ensemble de l'économie ? | L'investissement et la rentabilité en culture : capital culturel ou capital social ? | Statistiques et performance financière du secteur de la télévision et du cinéma : flux financier et retombées économiques ? | Quelle est la valeur de l'investissement des créateurs, artistes et artisans ? | Quel est l'impact de la situation économique sur la création ? | Comment préserver cette industrie et maintenir une infrastructure culturelle forte ?

Avec des économistes et des professionnels du milieu, nous débattrons de ces questions tout au long de la journée.

LE JEUDI 30 OCTOBRE 2014 | 8 H 30 À 17 H

HEC MONTRÉAL - AMPHITHÉÂTRE BANQUE NATIONALE
(REZ-DE-JARDIN), 3000, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ÉTIENNE

AUTEURS, PRODUCTEURS, RÉALISATEURS, ARTISTES, ARTISANS ET PROFESSIONNELS, C'EST UN RENDEZ-VOUS !

■ DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- 8 h 30 Inscription
- 9 h 00 Présentation de la thématique
- 9 h 30 La culture et les communications sous pression
- 11 h 00 Investissement et rentabilité en culture
- 12 h 00 Lunch
- 13 h 30 État des lieux du cinéma et de la télévision
- 15 h 00 Étude sur l'impact économique des créateurs, artistes et artisans
- 16 h 00 L'impact de la situation économique sur les conditions de création
- 17 h 00 Cocktail de clôture

■ AVEC LA PARTICIPATION DE

Marie-Claude Lavallée (animatrice), Joëlle Noreau (Desjardins), Pierre Fortin (UQAM), Dominique Jutras et Sylvie Marceau (OCCQ), Francis Fortier (IRIS), Bernard Arseneau (AQTIS), Caroline Fortier (ARRQ), Luc Fortin (GMMQ), Sylvie Lussier (SARTEC), Pierre-Daniel Rheault (SPACQ), Sophie Prigent (UDA)

INSCRIPTION : ■ Télécharger et remplir le formulaire » » »

- 95 \$ (taxes en sus) pour les membres d'une association professionnelle de l'industrie
- 125 \$ (taxes en sus) pour les non-membres

Organisé par SARTEC | En collaboration avec ACCT

Merci à nos partenaires :

SODEC | Fonds des médias du Canada | Téléfilm Canada
Caisse de la Culture | ARRQ | Corus Média | Desjardins assurances
Raymond Chabot Grant Thornton | UDA | SODRAC



PAR ROSELINE CLOUTIER

Entente collective

TÉLÉVISION

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE COLLECTIVE AQPM/SARTEC

LES CHANGEMENTS APPORTÉS

Comme vous avez pu le lire récemment sur le site Internet de la SARTEC à la section « Nouvelles », l'entente collective AQPM/SARTEC (Télévision) a été renouvelée le 1^{er} septembre dernier pour une durée de cinq (5) ans. Elle était échue depuis le 28 février 2013. Le comité de négociation de la SARTEC, piloté par notre directeur général Yves Légaré, était formé de notre présidente Sylvie Lussier, des auteurs membres de notre conseil d'administration Joanne Arseneau, Mathieu Plante et Luc Thériault, ainsi que de ma collègue Pauline Halpern, conseillère en relations de travail et moi-même.

Les modifications normatives s'articulent autour de divers thèmes dont les grandes lignes sont les suivantes :

CONTRATS EN DÉVELOPPEMENT – EXCEPTION À LA RÈGLE DU SCÉNARIO COMPLET

La règle générale de l'article 7.33 de l'entente collective est que le contrat d'écriture portant sur un scénario dramatique doit comprendre toutes les étapes, soit le synopsis, l'enchaînement séquentiel, la ou les versions dialoguées ainsi que la version

finale et les retouches nécessaires pour le tournage. Dans le cas d'un scénario documentaire, le contrat doit porter sur les étapes de la présentation, de la suite séquentielle et du commentaire. Diverses exceptions à cette règle sont déclinées aux articles 7.34 et 7.36, visant notamment le documentaire ainsi que les œuvres de série en développement.

LE PRODUCTEUR PEUT ACCEPTER OU REFUSER
SEULEMENT UN SCÉNARIO COMPLET SI
UNE ŒUVRE DE SÉRIE EST EN COURS DE
PRODUCTION, SAUF DANS LES CAS VISÉS À
7.36.02 ET AU NOUVEL ARTICLE 7.36.03

L'article 7.36.03 a été ajouté afin de prévoir la situation où en cours de production d'une œuvre de série, le producteur commande des textes à un nouvel auteur dans la série. Dans ces cas, le producteur pourra alors commander par étape, et ce, jusqu'à la première version dialoguée, un maximum de trois (3) scénarios. Une règle semblable existait déjà à l'article 7.36.02 pour l'écriture de synopsis. Lorsque le producteur accepte la première version dialoguée au terme de ce contrat par étapes, l'auteur bénéficie alors d'un droit de premier refus

PHOTO DE ROSELINE CLOUTIER © SARTEC

sur les étapes subséquentes (sous réserve de l'article 7.30 de l'entente). En corrélation avec ce nouvel article, le refus de textes de l'article 8.06 est modifié en conséquence (le producteur peut accepter ou refuser seulement un scénario complet si une œuvre de série est en cours de production, sauf dans les cas visés à 7.36.02 et au nouvel article 7.36.03).

RÉTROCESSION DES DROITS AUX AUTEURS

Le nouvel article 7.60 introduit une obligation d'information envers le producteur initial et le nouveau producteur dans les cas où il y a rétrocession de droits à un auteur (découlant notamment d'une résiliation de contrat). De la transparence dans de tels cas est de mise considérant l'investissement de fonds publics à différentes étapes.

Avant d'accorder une option, une licence de production ou une licence d'exploitation à un nouveau producteur, l'auteur doit :

- Aviser son nouveau producteur de l'existence d'un contrat d'écriture signé avec le producteur initial;
- Aviser le producteur initial préalablement à la signature d'un contrat avec le nouveau producteur.

Une fois les avis donnés, l'auteur qui a récupéré ses droits peut alors prendre un nouvel engagement.

ENCADREMENT DE LA PARTICIPATION À UNE SÉANCE DE REMUE-MÉNINGES

Suite à de nombreuses questions et demandes en ce sens, nous avons inclus dans l'entente collective un encadrement de la participation à des séances de remue-ménings/ « brainstorming ». Celui-ci est comparable à l'encadrement du travail des conseillers à la scénarisation. Les dispositions sur le remue-ménings ne s'appliquent pas à tous, mais comme le prévoit le nouvel annexe U, aux membres de la SARTEC uniquement. Cette annexe établit un cachet minimum d'engagement et y applique les prélèvements et contributions.

Le cachet minimum est de 45 \$ de l'heure, moyennant une convocation minimale de trois (3) heures. Il y a aussi prévu qu'aucun texte ne peut être déposé ou exigé lors d'une séance de remue-ménings à l'exclusion des textes existants. Toute commande de textes consécutive à une séance de remue-ménings doit faire l'objet d'un contrat d'écriture. Le nouvel article 1.64 vient définir le remue-ménings en spécifiant qu'il ne s'applique pas, aux fins de l'entente collective, aux émissions en cours de production ou aux « post-mortem ».

MEILLEUR ENCADREMENT DES CONTRATS D'OPTION

Le cachet afférent à un contrat d'option est négociable de gré à gré. Or, pour certains contrats, la contrepartie est parfois insuffisante. Un incitatif au paiement de meilleurs cachets pour certains contrats d'option a donc été mis en place. Le nouvel article 7.09 de l'entente prévoit que le montant de la première option est déductible du cachet d'écriture comme c'était le cas, mais uniquement dans la mesure où le cachet de l'option est supérieur à 500 \$ pour les œuvres documentaires et dramatiques et à 250 \$ pour les autres catégories par exemple les variétés, les magazines, etc.

TOUTE COMMANDE DE TEXTES CONSÉCUTIVE À UNE SÉANCE DE REMUE-MÉNINGS DOIT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT D'ÉCRITURE.

MEILLEUR ENCADREMENT DE L'ACQUISITION DE LICENCES D'EXPLOITATION D'EXTRAITS

Dans les ententes précédentes, l'article 9.15 prévoyait que la licence d'exploitation de l'œuvre conférerait au producteur l'exclusivité de diverses utilisations, dont la vente d'extraits, sous réserve de la signature d'un contrat spécifique avec l'auteur prévoyant des redevances convenues de gré à gré.

Cette mécanique est toujours valide pour l'exploitation de supports sonores reproduisant les textes, chansons ou autres éléments de l'émission ainsi que pour l'exploitation commerciale de produits dérivés de l'émission (article 9.15 actuel).

Toutefois, les nouveaux articles 9.16, 10.29 et 10.30 introduisent un cachet minimum pour l'utilisation d'extraits ainsi qu'un contrat type (Annexe M) avec certaines informations obligatoires. Sur parfait paiement du cachet minimum de 85 \$ par utilisation de 30 secondes d'extraits (du même auteur), le producteur peut utiliser le ou les extraits dans une émission, et ce, pour la durée de la licence d'exploitation de cette dernière (voir l'article 9.12). Dans le cas des émissions de type « bloopers », le cachet minimum applicable est le même, et ce, jusqu'à concurrence de 200 \$ par émission. La durée des extraits aboutés d'une même émission ne peut dépasser 5 minutes, à défaut de quoi une somme additionnelle de 200 \$ est versée.

Entente collective

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE COLLECTIVE AQPM/SARTEC

Suite de la page 15

Cette nouvelle mécanique fait en sorte que l'utilisation d'extraits fait l'objet d'une licence distincte et est négociée au moment le plus opportun (et non plus à la signature du contrat d'écriture). La négociation est plus « égale » et davantage basée sur les facteurs objectifs qui prévalent au moment de l'acquisition. Cette négociation est d'autant plus importante vu l'absence de perception de droits SACD pour la vente d'extraits. De plus, les prélèvements et contributions pour les avantages sociaux de la SARTEC y sont toujours applicables. Selon l'article 12.06, le producteur verse à l'auteur le montant négocié dans les quinze (15) jours qui suivent la signature du formulaire d'acquisition. Si vous souhaitez faire vérifier ce nouveau contrat avant sa signature, n'hésitez pas à communiquer avec la SARTEC.

LA DURÉE DES EXTRAITS ABOUTÉS D'UNE MÊME ÉMISSION NE PEUT DÉPASSER 5 MINUTES, À DÉFAUT DE QUOI UNE SOMME ADDITIONNELLE DE 200 \$ EST VERSÉE.

REDEVANCES D'EXPLOITATION : EXCLUSIONS ET LICENCES ADDITIONNELLES

La licence d'exploitation de l'entente collective permet et autorise diverses exploitations sans paiement de redevances. Quelques-unes ont été ajoutées, notamment :

- L'utilisation d'un élément créé par l'auteur d'un texte destiné à une œuvre de série dans d'autres épisodes de la même œuvre de série (utilisation notamment des personnages, des objets), quelle que soit la saison.
- L'utilisation d'extraits du texte de moins de deux (2) minutes chacun pour la promotion ou l'autopublicité de l'émission et pour la présentation de la programmation ou de lauréats;
- L'utilisation d'extraits de moins de deux (2) minutes chacun pour soutien pertinent d'entrevue (Exemple : *Tout le monde en parle*), sous réserve que l'utilisation totale d'extraits n'excède pas cinq (5) minutes par tranche de trente (30) minutes d'une émission;
Pour plus de précision, ne peuvent être assimilés à des extraits pour soutien pertinent d'entrevue, ceux utilisés dans une émission dont le contenu repose principalement

sur l'utilisation d'extraits en vue de les commenter, par exemple, *La Télé sur le divan*, *Les enfants de la télé*, *Ici Louis-José Houde*;

- L'utilisation équitable d'une œuvre à des fins de critique, de compte rendu ou de communications de nouvelles au sens de la *Loi sur le droit d'auteur* n'est pas assujettie à la présente entente collective;
- L'exploitation de questions, des réponses et de questionnaires rédigés pour un format étranger existant;
- L'utilisation d'un élément créé par l'auteur d'un texte dans une œuvre convergente nouveaux médias (notamment des personnages, des objets);
- L'utilisation par le producteur de chutes ou de scènes coupées au montage final sur les nouveaux médias liés à l'émission (convergents);
- L'utilisation d'un élément créé par l'auteur d'un texte destiné à une œuvre de série, dans d'autres épisodes de la même œuvre de série (utilisation notamment des personnages, des objets), quelle que soit la saison.

Pour la liste exhaustive, nous vous référons à l'article 9.14.03 de l'entente.

L'article 9.17 portant sur les licences additionnelles stipule, comme dans les ententes précédentes, que toute utilisation du texte non prévue par les articles précédents de l'entente doit faire l'objet d'un contrat spécifique et prévoir le paiement de redevances et d'une avance non remboursable pour chacune des utilisations, dont notamment :

- Le droit de produire des suites de la série; « Suite » au sens de cet article ne réfère pas à une saison 2 ou subséquente, mais bien à une œuvre télévisuelle « distincte » de la première série.
- La production de nouvelles versions de l'émission;
- La production de nouvelles émissions reprenant un ou plusieurs personnages d'une émission;
- La vente d'un format;
- L'édition graphique du texte.

L'article 9.04 de l'entente prévoit que toute condition y étant spécifiée comme devant être négociée de gré à gré entre l'auteur et le producteur est régie par ladite entente. Par rapport à l'article 9.17, si le producteur ne prévoit pas les droits d'exploitation afférents au contrat initial, il doit donc envoyer copie de l'entente négociée visant ces exploitations à la SARTEC dans les délais prévus à l'article 11.01 (au plus tard le 15 du mois

suivant la signature) et les prélèvements et contributions du chapitre 11 y sont applicables.

CLARIFICATIONS CONCERNANT LES COMPENSATIONS POUR L'AUTEUR DE PROJET-SOUMIS EN CAS DE RÉSILIATION DE CONTRAT OU DE POURSUITE DE L'ÉCRITURE PAR UN AUTRE AUTEUR

Les articles 7.44 et 7.55 ont été clarifiés afin d'ajouter la possibilité que la compensation applicable consiste en un pourcentage ou un montant forfaitaire basé sur les épisodes subséquents. Cette modification ajoute une base de négociation supplémentaire et concilie la pratique (le paiement fréquent de montants forfaitaires), avec la volonté que la compensation monétaire de l'auteur soit associée à l'ensemble de l'œuvre.

Dans le cas d'une résiliation de contrat où il y a application de l'article 7.55 et lorsque le contrat d'écriture de l'auteur est résilié en vertu de 7.47, l'indemnité de 33 % du cachet d'écriture relatif au solde des textes prévus au contrat constitue un à-valoir sur la compensation négociée pour la poursuite de l'écriture (les deux indemnités sont cumulatives).

DÉLAI D'ACCEPTATION DES TEXTES PRÉVUS AUX CONTRATS D'ÉCRITURE

Visant une préoccupation commune, ce point a été longuement débattu lors des rencontres de négociation. Dans le but de trouver une solution mitoyenne, nous avons introduit, à l'Annexe Q de l'entente, un guide d'interprétation concernant les différentes étapes d'un scénario qui se lit comme suit :

« Attendu que la pratique de l'industrie étant reconnue tant par la SARTEC, l'AQPM, les producteurs et les auteurs, les parties conviennent que chacune des étapes d'écriture d'un scénario entraîne, après la livraison, un certain nombre de modifications qui sont convenues de bonne foi entre les parties avant chaque acceptation. »

Afin de compléter ce guide et d'enrayer le plus possible les mésententes auteurs/producteurs, nous avons introduit deux (2) exceptions à la règle de l'acceptation dans les vingt et un (21) jours suivant la livraison d'un texte de l'article 8.04. Cette introduction se fait dans une volonté commune de concilier le but des auteurs comme des producteurs qui travaillent en développement, soit qu'ultimement, la meilleure œuvre possible soit produite.

Les producteurs voulant trop allonger les délais d'acceptation des textes, nous avons convenu que cela pourrait être nécessaire en période de développement d'une première saison, alors que le diffuseur peut parfois tarder à faire part de ses commentaires.

8.04 a) En développement d'une première saison de série dramatique, le producteur a maintenant vingt (20) jours ouvrables

(et plus vingt (20) jours « calendrier ») après la livraison pour accepter le synopsis, l'enchaînement séquentiel et la 1^{re} version dialoguée. Cela allonge le délai d'acceptation d'environ une semaine. Par la suite, le producteur a maintenant 30 jours ouvrables, soit environ trois (3) semaines de plus pour accepter la 2^e version dialoguée et la version finale, à défaut de quoi le texte est réputé accepté.

LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES SE CHIFFRENT À 2 % LORS DE LA SIGNATURE, 2 % LA DEUXIÈME ANNÉE ET 1,6 % LORS DE LA TROISIÈME, QUATRIÈME ET CINQUIÈME ANNÉE ET LA CONTRIBUTION DU PRODUCTEUR À LA CAISSE DE SÉCURITÉ DES AUTEURS PASSE DE 9 % À 10 %.

8.04 b) En développement d'une première saison de série documentaire, le producteur, le producteur a trente (30) jours ouvrables (soit environ trois (3) semaines de plus) après la livraison de la suite séquentielle pour l'accepter ou la refuser.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

L'article 15.01 de la nouvelle entente prévoit que les contrats entre producteurs et auteurs signés avant l'entrée en vigueur de l'entente collective n'y sont pas assujettis, à moins de contenir une disposition expresse à cet effet. Cependant, tout contrat d'écriture devant prendre effet lors de la levée d'un contrat d'option est assujetti à la nouvelle entente si la levée de l'option est postérieure au 1^{er} septembre 2014.

L'entente prévoit aussi une clause « grand-père » relativement à certaines productions (article 15.02). Les cachets minima de la nouvelle entente ne s'appliquent pas aux productions qui avant sa signature, ont commencé à être enregistrées ou ont fait l'objet d'une lettre de confirmation du diffuseur ou d'un distributeur. Une confirmation écrite doit être envoyée à la SARTEC par les producteurs concernés dans les quarante-cinq (45) jours suivant l'entrée en vigueur de l'entente, donc avant le 16 octobre 2014. Les cachets minima et le pourcentage de contribution du producteur sont, pour les contrats applicables, ceux qui étaient en vigueur au 1^{er} mars 2012. Il est à noter que le producteur et l'auteur peuvent s'entendre à l'effet d'appliquer les cachets prévus à la nouvelle entente collective à une production visée par l'article 15.02.

AUGMENTATIONS TARIFAIRES

Les augmentations tarifaires se chiffrent à 2 % lors de la signature, 2 % la deuxième année et 1,6 % lors de la troisième, quatrième et cinquième année et la contribution du producteur à la Caisse de sécurité des auteurs passe de 9 % à 10 %. Voici les nouveaux cachets minima pour les types d'œuvres le plus fréquemment sous contrat SARTEC (voir tableaux page suivante).

TÉLÉVISION

**RENOUVELLEMENT
DE L'ENTENTE COLLECTIVE
AQPM/SARTEC**

Suite de la page 17

ŒUVRE UNIQUE - DOCUMENTAIRE

Le cachet minimum d'écriture pour une œuvre unique documentaire est de :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
1 805 \$	1 841 \$	1 870 \$	1 900 \$	1 930 \$	10 à 15 minutes
3 611 \$	3 683 \$	3 742 \$	3 802 \$	3 863 \$	16 à 30 minutes
6 255 \$	6 380 \$	6 482 \$	6 586 \$	6 691 \$	31 à 60 minutes
9 097 \$	9 279 \$	9 427 \$	9 578 \$	\$9 731 \$	61 minutes et +

La recherche se paie en sus du cachet d'écriture.

Lorsque le cachet d'écriture de l'œuvre unique documentaire ne porte pas sur l'ensemble du scénario, mais sur l'une ou l'autre des étapes prévues à l'article 7.33 le cachet d'écriture minimum est versé uniquement pour l'étape ou les étapes prévues au contrat selon la clé de répartition apparaissant à l'article 10.52, majoré de 33 1/3 %, à l'exception des cas de poursuite d'écriture après résiliation en application des articles 7.52 et suivants de l'entente collective.

ŒUVRE DE SÉRIE - DRAMATIQUE

Le cachet minimum d'écriture pour une œuvre de série dramatique est de :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
2 092 \$	2 134 \$	2 168 \$	2 203 \$	2 238 \$	10 à 15 minutes
4 183 \$	4 267 \$	4 335 \$	4 404 \$	4 474 \$	16 à 30 minutes
8 369 \$	8 536 \$	8 673 \$	8 812 \$	8 953 \$	31 à 60 minutes
12 551 \$	12 802 \$	13 007 \$	13 215 \$	13 426 \$	61 minutes et +

ŒUVRE DE SÉRIE - DOCUMENTAIRE

Le cachet minimum d'écriture pour une œuvre de série documentaire est de :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
1 394 \$	1 422 \$	1 445 \$	1 468 \$	1 491 \$	10 à 15 minutes
2 792 \$	2 848 \$	2 894 \$	2 940 \$	2 987 \$	16 à 30 minutes
5 578 \$	5 690 \$	5 781 \$	5 874 \$	5 968 \$	31 à 60 minutes
8 369 \$	8 536 \$	8 673 \$	8 812 \$	8 953 \$	61 minutes et +

La recherche se paie en sus du cachet d'écriture.

Lorsque le cachet d'écriture de l'œuvre de série documentaire ne porte pas sur l'ensemble du scénario, mais sur l'une ou l'autre des étapes prévues à l'article 7.33, le cachet d'écriture minimum est versé uniquement pour l'étape ou les étapes prévues au contrat selon la clé de répartition apparaissant à l'article 10.52, majoré de 33 1/3 %, à l'exception des cas où l'étape ou les étapes sont contractées en application de 7.36 ou dans les cas de poursuite d'écriture après résiliation en application des articles 7.52 et suivants de l'entente collective.

TEXTES À LA MINUTE PRÈS

Les œuvres qui suivent font l'objet de textes écrits à la minute près, c'est-à-dire des textes qui portent sur un maximum de dix (10) minutes. Toute commande de textes à la minute près doit être d'un minimum de 2 minutes. Le cachet minimum d'écriture pour les textes à la minute près suivants s'établit comme suit :

10.18.01 BILLET – ENCHAÎNEMENT – COMMENTAIRE – CRITIQUE :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
141 \$	144\$	146 \$	148 \$	150 \$	la minute

10.18.02 NUMÉROS – SKETCHES :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
207 \$	211\$	214 \$	217 \$	220 \$	la minute

10.18.03 POÈMES – PAROLES :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
207 \$	211\$	214 \$	217 \$	220 \$	la minute

10.18.04 NARRATION :

Cachets					Durée
Du 01-09-2014 au 30-08-2015 (2 %)	Du 01-09-2015 au 30-08-2016 (2 %)	Du 01-09-2016 au 30-08-2017 (1.6 %)	Du 01-09-2017 au 30-08-2018 (1.6 %)	Du 01-09-2018 au 30-08-2019 (1.6 %)	
141 \$	144\$	146 \$	148 \$	150 \$	la minute

Pour savoir de quelle façon le renouvellement s'applique à vos engagements, vous pouvez consulter l'intégralité de la nouvelle entente sur notre site Internet, à la rubrique « Contrats et ententes », section « Ententes collectives », ainsi que communiquer avec M^e Roseline Cloutier, conseillère en relations de travail au 514 526-9196, poste 226 ou par courriel au rcloutier@sartec.qc.ca.

AVANT LE 30 AVRIL

DÉCLARATION DE REVENUS : LES DÉDUCTIONS À NE PAS OUBLIER

■ POUR LES PARENTS

1. **Activités artistiques et de condition physique des enfants :** Crédits offerts par le gouvernement fédéral visant les enfants âgés de 16 ans et moins permet d'inclure jusqu'à 500 \$ pour les activités sportives et un autre 500 \$ pour les activités artistiques. Au Québec le crédit d'impôt instauré en 2013 permet d'inclure 100 \$ et augmentera pendant cinq ans pour arriver à 500 \$ en 2017.
2. **Frais de garde :** Il est possible de réclamer les frais de garde, les camps de jour et les colonies de vacances pour les enfants de 16 ans et moins. N'oubliez pas, les écoles privées peuvent également réclamer une partie de leur frais comme des frais de garde.
3. **Frais médicaux :** Il y a les primes versées à un régime d'assurance maladie, mais il y a aussi les frais tels : frais de déplacement engagés en vue d'obtenir des soins de santé dans une région éloignée, la franchise ou la partie non remboursable par le régime d'assurance, ou le coût supplémentaire pour l'achat de produit sans gluten. Vérifiez, votre dépense pourrait être admissible.
4. **Frais financiers des transactions sur placements non-enregistrés :** Pour les placements hors REER ou CELI, vous pouvez réclamer les frais de gestion. De plus, si vous avez subi des pertes, vous pourrez les déclarer pour réduire un gain en capital de l'année en cours, des trois années précédentes ou des années futures. Mais pour cela, il ne faut pas oublier de les déclarer.

■ POUR LES PROPRIÉTAIRES

1. **Crédit d'impôt Écorénov :** La réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable exécutés par un entrepreneur en vertu d'une entente conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1^{er} novembre 2014 d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible.
2. **Achat de propriété :** Vous pouvez demander un montant de 5 000 \$ pour l'achat d'une habitation acquise en 2013, si vous n'avez pas habité, au cours de l'année de l'acquisition ou lors des quatre années précédentes, dans une autre habitation dont vous, votre époux ou conjoint de fait étiez propriétaire (acheteur d'une première habitation).
3. **Frais médicaux :** Il y a les primes versées à un régime d'assurance maladie, mais il y a aussi les frais tels : frais de déplacement engagés en vue d'obtenir des soins de santé dans une région éloignée, la franchise ou la partie non remboursable par le régime d'assurance, ou le coût supplémentaire pour l'achat de produit sans gluten. Vérifiez, votre dépense pourrait être admissible.
4. **Don de charité :** Plus le montant est élevé, plus le crédit l'est. Il est donc rentable de combiner les dons faits par les deux conjoints, dans une seule et même déclaration. Si vous réclamez ce crédit pour la première fois depuis 2007, vous aurez droit au crédit temporaire pour premier don de bienfaisance.
5. **Maintien à domicile des personnes âgées :** Les personnes âgées de 70 ans ou plus qui demeurent à domicile peuvent réclamer certaines dépenses comme les soins infirmiers, les frais de déneigement et de tonte de pelouse de même que les frais payés pour des services d'entretien ménager...

■ LES DÉDUCTIONS LES PLUS SOUVENT OUBLIÉES

1. **Transport en commun :** N'oubliez pas de conserver vos titres de transport admissibles octroyés par une société de transport. Vous serez admissible à un crédit d'impôt non remboursable équivalent à 15 % de la somme réclamée.

CAISSE DE LA CULTURE

La solution des travailleurs autonomes
et des entreprises culturelles
215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)
www.caissedelaculture.com

Source : DESJARDINS – blogue de Angela Iermieri,
planificatrice financière

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.